

COMMUNIQUE INTERNE - IRDH/2026/04/009

Projet *Vault* : Un levier pour le contrôle citoyen des droits humains et de l'environnement.

Le deal USA-RDC impose la création d'un Observatoire de la redevance minière, la dotation de 0,3%, des cahiers des charges et de la réparation des dommages environnementaux.

Lubumbashi, le 21 Avril 2026. La République Démocratique du Congo (RDC) vient d'annoncer une augmentation stratégique des exportations du cuivre vers les États-Unis, visant un volume de 500 000 tonnes par an. Cette opération d'envergure sera réalisée via une joint-venture entre la *Gécamines et Mercuria Energy Group*, avec l'appui financier de l'*International Development Finance Corporation* (DFC). Ces quantités proviendraient des parts de l'État congolais dans des entreprises majeures, notamment, *Kamoto Copper Company* (KCC) et *Tenke Fungurume Mining* (TFM).

1. Vault : Projets américains et attentes des communautés locales.

L'intégration des nouveaux acteurs portés par l'initiative « *Vault* », un consortium d'investisseurs technologiques et financiers soutenu par les États-Unis, renforce radicalement l'exigence éthique. Des entreprises comme *KoBold Metals et Virtus Minerals Inc.* (acquéreur de *Chemaf SA*) redéfinissent la perception de l'exploration minière. Pour les communautés locales, l'incorporation des entités américaines accroît la marge de contrôle du respect des droits humains qui n'est plus une promesse accessoire, mais une condition *sine qua non* de l'investissement. En finançant ces entités, le « *deal* » USA-RDC doit instaurer une chaîne d'approvisionnement de haute traçabilité, offrant aux riverains un levier de pression sans précédent.

2. Forte présence des géants mondiaux du secteur minier.

Cette augmentation s'inscrit dans un paysage minier saturé. Le Cadastre Minier répertorie 3 320 titres, dont 1 600 actifs, concentrés de manière critique dans le Haut-

Katanga (793) et le Lualaba (726). L'exploitation est portée par des géants mondiaux tels que *Zijin Mining*, *CMOC Group Limited*, *China Minmetals Corporation (CMC)*, *Jinchuan Group*, *Huayou Cobalt Co. Ltd*, *Ivanhoe Mines*, *Eurasian Resources Group (ERG)* et *Glencore*. La Gécamines complète ce dispositif, comme partenaire stratégique de l'État présent dans la quasi-totalité de ces joint-ventures.

3. Financements colossaux et devoir de diligence.

L'architecture financière soutenant cette industrie est tout aussi complexe. Elle mêle des institutions multilatérales de développement de premier plan et partenaires bilatéraux dans une compétition stratégique entre les États-Unis et la Chine. Dans cet écosystème, cohabitent le Groupe de la Banque mondiale (SFI & IDA), la Banque Africaine de Développement (BAD), *l'Africa Finance Corporation (AFC)* et *la Trade and Development Bank (TDB)*. Autant des géants du négoce tels que *Glencore*, *Trafigura* et *Mercuria*, rivalisent avec des banques commerciales comme *BNP Paribas* et des consortiums spécialisés tels que *l'Orion Resource Partners*.

4. Le paradoxe : Misère de la population et impunité des multinationales.

Paradoxalement, ce déploiement de capitaux milliardaires semble s'arrêter aux portes des sites industriels, laissant les populations riveraines dans un dénuement déplorable. En dépit d'un cadre législatif fourni, les rapports officiels et associatifs concluent à une impunité systémique. Les multinationales semblent être protégées, face au non-respect de leurs obligations de développement et de réparation environnementale.

La persistance de l'impunité et l'inefficacité des mécanismes de contrôle actuels exigent un changement de paradigme. La société civile ne doit plus seulement être une force de dénonciation, mais devenir une force de contrainte juridique. La mise en place d'une structure technique et juridique rompt avec les approches traditionnelles. En appui aux réseaux existants spécialisés dans la collecte de données, l'Observatoire de la redevance minière et fonds connexes se positionne comme un utilisateur de données.

5. Repenser les stratégies citoyennes.

Face à l'intensification de ces activités et à leurs impacts négatifs croissants sur les communautés locales, l'IRDH exhorte la société civile à repenser ses stratégies. Il devient impératif de contraindre les multinationales et leurs bailleurs de fonds à un strict devoir de diligence. La création d'un Observatoire garantirait que les responsabilités environnementales des filiales soient rigoureusement assumées, au-delà du suivi de la redevance minière, de la dotation de 0,3 % et des cahiers des charges.

6. Mission de l'Observatoire de la redevance minière.

L'Observatoire aura pour mission de transformer les rapports (ITIE, Cour des Comptes ou ONG) en éléments de preuve pour des actions en justice en RDC. Il déclenchera des poursuites judiciaires et administratives en cas de détournement de fonds ou de fraude avérée. Il saisira l'autorité compétente pour tout non-respect des cahiers des charges ou des obligations environnementales. À défaut de suite, il initiera des actions en responsabilité civile pour obtenir l'indemnisation des victimes.

À l'échelle internationale, l'Observatoire actionnera les leviers de redevabilité dans les pays d'origine des multinationales. Cela inclut le dépôt de plaintes auprès du Point de Contact National de l'OCDE, ainsi que des signalements auprès de la SEC (US Securities and Exchange Commission) et de la CSRC (*China Securities Regulatory Commission*) pour non-divulgence de risques ESG (*Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance*).

En fournissant des preuves irréfutables aux bailleurs tels que la DFC (*U.S. International Development Finance Corporation*) ou la Banque mondiale, l'Observatoire transformera le non-respect des obligations sociales et environnementales en RDC en un risque financier et réputationnel majeur sur les marchés mondiaux, contraignant ainsi les multinationales à un strict devoir de diligence.

----- **FIN** -----

Contact pour la presse :

Maître Tshiswaka Masoka Hubert :

Téléphone : +243 85 110 3409, email : tshiswaka@irdh.org